

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 415)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 276 (Rect)

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 24 TER

À l'alinéa 16, substituer au nombre :

« 50 »

le nombre :

« 75 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination